



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

MISSION ENVIRONNEMENT

Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Montauban Suez RV énergie

Mardi 21 septembre 2021 à 14h30 en salle Jean Moulin

Relevé de conclusions

La présidence est assurée par Mme Catherine FOURCHEROT, secrétaire générale de la Préfecture. Elle accueille les membres de la commission de suivi de site (CSS) usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Montauban SUEZ RV ENERGIE, propose à chacun de se présenter. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

La présidente ouvre la séance à 14h30 selon l'ordre du jour communiqué aux membres. Elle rappelle que la dernière réunion s'est tenue en 2019, celle prévue en 2020 ayant été annulée en raison des restrictions sanitaires imposées par la pandémie de Covid-19.

Elle donne alors la parole aux représentants de la société SUEZ RV ENERGIE pour la présentation du bilan d'exploitation des années 2019 et 2020 de l'activité de leur entreprise.

Le document support projeté en séance à l'appui de la présentation de SUEZ RV ENERGIE est annexé au présent relevé de conclusion. Sont repris ci-dessous, uniquement les remarques ou questions soulevées au cours de cette présentation.

➤ Présentation par la SUEZ RV ENERGIE de ses bilans d'exploitation 2019 et 2020

1. Site de Montauban

Il est rappelé que sa mise en service date de 1986 et comporte un effectif de 21 personnes. Sa capacité administrative est de 35 000 t/an de déchets incinérés dans un four oscillant d'une capacité de 5 t/h. La convention de délégation de service public (DSP) court sur la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2020, l'autorité délégante est la SIRTOMAD et le délégataire est la société SUEZ RV ENERGIE. Enfin, il est détaillé l'organisation contractuelle ainsi que l'organigramme du site.

2. Résultats techniques 2019-2020

Ces résultats portent notamment sur le fonctionnement, les tonnages incinérés, la consommation (eau, gaz, électricité), les mâchefers et la valorisation thermique. Le détail chiffré est indiqué de la page 8 à la page 11 du diaporama.

C'est un site classé nationale ce qui signifie que l'UID DREAL doit y effectuer une inspection au moins une fois par an et peut pratiquer, également, des contrôles inopinés.

a) inspection du 22 janvier 2019

Il s'agissait de :

- vérifier le récolement par rapport aux observations de l'inspection du 6 juillet 2018
- analyser les résultats de la surveillance des rejets atmosphériques
- assurer la gestion des contrôles de la radioactivité et celle des prélèvements en eau

Deux non-conformités ont été constatées et sept observations ont été formulées.

b) inspections du 29 et 30 avril 2020

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la visite s'est déroulée en deux temps :

- Contrôle documentaire réalisé en Visio-conférence,
- Contrôle de terrain en respectant les gestes barrières.

Il s'agissait de :

- vérifier le récolement par rapport aux observations de l'inspection du 22 janvier 2019
- analyser les résultats de la surveillance des rejets atmosphériques
- analyser l'approvisionnement en réactif et évacuation des déchets (y compris mâchefers)

Un fait susceptible de mise en demeure ou sanction et deux observations ont été formulés. Il a été instauré une surveillance accrue sur les dérives éventuelles pour revenir dans une plage de fonctionnement autorisée où cela a donné lieu à un arrêt automatique de l'installation.

c) Délégation de service public (changement au 31 décembre 2020)

Le SIRTOMAD possède la compétence en matière de traitement des déchets sur le territoire du Grand Montauban et de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

La délégation de service public attribuée au groupe Séché Environnement au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 20 ans. La modernisation de cet équipement répond à plusieurs objectifs :

- Limitation de l'impact de l'augmentation de la Taxe générale activité polluantes,
- Répondre à la réglementation en matière de rejets à l'atmosphère,
- Répondre au besoin du réseau de chaleur à horizon 2023.

Le changement d'exploitant et la mise à jour des Garanties Financières ont été actés par arrêté préfectoral complémentaire n° 82-2021-02-10-001 du 10 février 2021.

Pour le projet de modernisation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères en unité

3. Résultats environnementaux 2019 2020

Ces résultats portent notamment sur les rejets gazeux, les dépassements de moyennes journalières. Le détail chiffré est indiqué de la page 13 à la page 14 du diaporama.

Contrôles semi-continus :

Une valeur haute est apparue en avril 2019. Après avoir averti la DREAL le site a procédé à un contrôle du process et notamment de l'injection de coke de lignite. Il n'a été relevé aucun dysfonctionnement sur le procédé de traitement des déchets et des fumées de l'usine.

Une mesure complémentaire des rejets atmosphériques a été réalisée le 29 avril 2019 et a indiqué une valeur inférieure à la valeur de référence.

À partir du mois d'avril, le site a augmenté le dosage d'injection de coke de lignite, de plus les manches filtrantes ont été changées en juin lors de l'arrêt technique pour assurer une meilleure filtration.

En 2020, l'ensemble des valeurs de l'année sont conformes.

Suivi de l'impact environnemental

- Contrôle annuel lagune : l'eau de cette lagune est uniquement utilisée pour le refroidissement des mâchefers. Aucun seuil réglementaire ne s'applique sur ces eaux,
- Contrôle semestriels piézomètres : Aucune évolution significative,
- Suivi des retombées atmosphériques : Aucune évolution significative. Aucun impact du site démontré,
- Résidus d'incinération 2019 : L'ensemble des lots de l'année 2019 ont été valorisés
- Résidus d'incinération 2020 : Les lots de Mars, juin et septembre ont été évacués sur une installation de stockage.

4. Travaux 2019 et 2020

2019 : 454 k€ HT pour réaliser quatre opérations (aérocondenseur, manches du filtre, analyseur de fumées, four).

2020 : 324 k€ HT pour réaliser quatre opérations (four, décennale chaudière, supervision, trémie OM).

➤ Présentation par l'UID DREAL du bilan des inspections menées

Le support documentaire projeté aux membres de la CSS lors de la réunion est annexé au compte-rendu. Ne seront donc repris que les traits saillants du bilan des inspections de l'UID DREAL.

M. Sébastien VIGNAL rappelle que les activités de SUEZ RV ENERGIE sont soumises aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 novembre 1992 modifié.

de valorisation énergétique, un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est en cours de finalisation. Il encadrera le fonctionnement et les travaux de modernisation du site. Mme la secrétaire générale remercie M. VIGNAL pour sa présentation et propose aux membres de la CSS d'échanger sur les informations qui leur ont été données.

Il n'y a pas d'interrogation particulière des participants sur les éléments communiqués.

Mme la présidente remercie les équipes de la société SUEZ RV ENERGIE pour leur présentation et propose aux membres d'entendre celle de la société Mo'UVE.

➤ **Présentation Mo'UVE**

Il est rappelé que le contrat de DSP est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 20 ans. À ce titre, il a été créé une société dédiée, filiale du Groupe Sécé-Environnement dénommée Mo'UVE (Montauban Unité de Valorisation Energétique), son objectif est la transformation de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) en Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Il se traduira par l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la ligne actuelle mais surtout la modernisation des installations actuelles :

- Remplacement de l'ensemble four/chaudière;
- Remplacement des installations de traitement des fumées;
- Mise en place d'un groupe turbo-alternateur (GTA) :
 - Augmentation de la fourniture de chaleur au RCU,
 - Production d'électricité.

Enfin, il est projeté un film d'une durée de cinq minutes illustrant en image leur projet global.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie les participants de leur présence et lève la séance à 15h45.

La Présidente



Catherine FOURCHEROT